

LA COMPTABILITE GENERALE : Chapitre 6



Chapitre 3 : Investissement et financement

1. Investissement

1. Immobilisations incorporelles et corporelles
2. Immobilisations financières
3. Immobilisations produites
4. Immobilisations corporelles décomposables

2. Financement

1. L'emprunt
2. La subvention d'investissement
3. Le crédit-bail

1. Investissement

Acquérir ou fabriquer des immobilisations.


2. Immobilisations

- Élément détenu ou contrôlé.
- Élément identifiable et valorisable.
- Valeur économique positive : éléments générant des ressources futures (flux nets de trésorerie).

Comptabilisation

Acquisition d'une machine (20 000 €) avec des frais d'installation (1 000 €)

2154	Matériel industriel TVA sur immos	21 000	
44562	Fournisseurs d'immos	4 200	
404			25 200



1.2. Immobilisations financières

Immobilisations financières :

- Titres de participation (261), créances rattachées (267).
- Titres immobilisés : droit de propriété (271), droit de créance (272).
- activité de portefeuille (273).
- Prêts (274).
- Dépôts et cautionnement versés (275).

Valeur d'entrée dans le patrimoine :

- Coût d'acquisition des titres.

Frais accessoires :

- Ou charges financières.
- Ou intégrer au coût d'acquisition.

Comptabilisation

Achat de titres (21 000 €) détenus pour plus d'un an, frais (1 000 €)

272	Titres immobilisés	21 000	
6271	Frais sur titres TVA sur autre BSS	1 000	
44566	Banques	200	
512			22 200

2. Financement

Financement des investissements :

- Délai de paiement fournisseur.
- Capitaux propres (apports initiaux ou hausse).
- Emprunts bancaires ou obligataires (dettes financières).
- Crédit-bail : location avec option d'achat.

2.1. L'emprunt bancaire

Frais accessoires (frais d'émission) :

- Soit en charges.
- Soit incorporés au coût d'acquisition.

Distinguer :

- Réalisation de l'emprunt (comptabilisation initiale).
- Remboursement de l'emprunt (annuité = amortissements + intérêts).
- Les intérêts portent sur le capital restant dû.

Comptabilisation

1/05/N : Emprunt de 500 000 € remboursable sur 5 ans à 6 %

	1/05/N		
512	Banques	500 000 500	
164	Emprunt auprès ébt crédit	000	
	1/05/N+1		
164	Emprunt auprès ébt crédit Charges d'intérêts	100 000	
661	Banques	30 000	
512			130 000

2.2. Les subventions d'investissements

Définition :

- Aide financière de l'état pour financer des activités de LT ou acquérir des immobilisations.

Virement au résultat :

- SI = produit exceptionnel réparti sur plusieurs exercices.
- Virement au résultat par fractions correspondant aux amortissements de l'immo acquise.

Comptabilisation

Du matériel industriel est acquis pour 250 000 € et subventionné à 50 %, amorti sur 8 ans.

Obtention de la SI et du matériel le 1/1/N.

	1/1/N		
441	Etat-subv. à recevoir subv. d'équipement	125000	
131	1/1/N Banques		125000
512	Etat-subv. à recevoir	125000	
441			125000

Comptabilisation

Taux d'amortissement : $100/8 = 12,5 \%$

Reprise SI : $125\ 000 \times 12,5 \% = 15\ 625 \text{ €}$

	31/12/N		
139	SI inscrites au CdR	15 625	
777	QP de SI virée au CdR		15 625

2. 3. Le crédit bail

Principe du CB :

- L'utilisateur choisit un bien auprès d'un fournisseur.
- La société de CB achète le bien au fournisseur d'immobilisations.
- La société de CB loue le bien à l'utilisateur.
- L'utilisateur peut acquérir le bien en fin de contrat : c'est la levée de l'option d'achat.

Distinguer :

- La redevance (charge de loyer).
- L'option d'achat (entrée dans le patrimoine, donc inscription du bien à l'actif).

Montant de la redevance :

- +Amortissement du bien.
- +Rémunération de la sté de CB.
- +Prime de risque.

Comptabilisation

Contrat : redevance (1 000 €), option (4 000 €)

31/12/N			
612	Redevance CB TVA sur autres B&S	1 000	
44566	Banques	200	
512	fin de contrat Matériel indus		1 200
	TVA sur immos Banques		
2154		4 000	
44562		800	
512			4 800

III – LES OPERATIONS DE FIN D'EXERCICE

Chapitre 1 : L'amortissement des immobilisations non financières

Chapitre 2 : La dépréciation des immobilisations non financières

Chapitre 3 : Les cessions d'immobilisation

Chapitre 4 : La variation des stocks

Chapitre 1 : L'amortissement

1. L'amortissement

1. Les fonctions de l'amortissement
2. Les éléments non amortissables

2. Le plan d'amortissement

3. Les modes d'amortissement

4. La comptabilisation de l'annuité

1. La comptabilisation de l'amortissement dérogatoire

1. L'amortissement

La durée d'utilisation d'une immobilisation doit tenir compte de :

L'usure physique.

L'obsolescence technique.

La protection juridique.

Montant amortissable :

Valeur brute (entrée) – valeur résiduelle.

Valeur résiduelle : P de cession – coûts de sortie.

Amortissement :

Fraction annuelle du montant amortissable imputée à la valeur brute

Valeur nette comptable (valeur au bilan) :

Valeur d'entrée – amortissements cumulés - dépréciation

1.1. Les fonctions de l'amortissement

Fonction comptable :

Corriger l'évaluation des éléments d'actifs et respecter les principes de sincérité des comptes et d'image fidèle.

Fonction économique :

Répartir le coût d'un investissement sur les différents exercices qui correspondent à la période d'utilisation de l'immobilisation.

Fonction financière :

Dégager les ressources nécessaires au renouvellement de l'immobilisation par l'enregistrement d'une charge non décaissée (pas de mouvement de trésorerie) qui conduit à une rétention de bénéfices.

1.2. Les éléments non amortissables

Immobilisations incorporelles :

Droit au bail.

Fonds commercial.

Marques.

Immobilisations corporelles :

Terrains.

Immobilisations financières.

2. Le plan d'amortissement

Plan :

Tableau prévisionnel, à la date d'entrée, de la répartition de la Valeur amortissable du bien.

Eléments du plan :

- Imputation comptable.
- Date de début de consommation.
- Base de calcul de l'amortissement (VO.)
- Durée d'amortissement.
- Mode d'amortissement (linéaire / dégressif).
- Annuité d'amortissement.
- Amortissements cumulés.
- $VNC = VO - \text{amortissements cumulés}$.

3. Les modes d'amortissement

Amortissement linéaire :

- Taux d'amortissement : $t = 100 / \text{durée de vie}$.
- Annuité constante = $VO \times t$.
- Prorata temporis à la mise en service (jours d'utilisation au cours de l'exercice / 360).

Amortissement dégressif :

- Taux d'amortissement dégressif : $td = t \times \text{coefficient majorateur}$.
- Coeff. : 1,25 (3-4 ans) / 1,75 (5-6 ans) / 2,25 (> 6 ans).
- Annuité dégressive = $VNC \times td$.
- Prorata temporis au 1^{er} jour du mois de la date d'acquisition (nombre de Mois d'utilisation / 12).
- Qd $td < 1 / \text{durée restant à courir}$, on pratique l'annuité linéaire :
amt =
- $VNC / \text{durée restant à courir}$.

Amortissement dérogatoire :

- Amortissement fiscal – amortissement comptable
= amortissement dérogatoire.



Ecole de prévention
et de sécurité

Exemple

Matériel acquis le 10/3/N à 35 000 €

Mise en service le 13/3/N, pour 5 ans

Annuité constante :

$$35000/5 = 7000.$$

$$\text{Première annuité : } 7000 \times 287/360 = 5580,56.$$

$$\text{Dernière annuité : } 7000 \times 73/360 = 1419,44.$$

Annuité dégressive :

$$\text{Taux} = 20 \% \times 1,75 = 35 \%$$

$$\text{Première annuité : } 35000 \times 35\% \times 10/12 = 10208,33.$$

$$\text{Deuxième annuité : } 10208,33 \times 35\% = 8677,08.$$

$$\text{Quatrième annuité : } VNC/2 > VNC \times 35\% \Rightarrow \text{annuité constante.}$$

LA COMPTABILITE GENERALE : Chapitre 6

Amortissement linéaire

Exo	Base	Annuité	Amts cumulés	VNC
N	35000	5580.56	5580.56	29419.44
N+1	35000	7000	12580.56	22419.44
N+2	35000	7000	19580.56	15419.44
N+3	35000	7000	26580.56	8419.44
N+4	35000	7000	33580.56	1419.44
N+5	35000	1419.44	35000	0

Amortissement dégressif

Exo	Base	Annuité	Amts cumulés	VNC
N	35000	10208.33	10208.33	24791.67
N+1	24791.67	8677.08	18885.41	16114.69
N+2	16114.69	5640.11	24595.52	10474.48
N+3	10474.48	5237.24	29762.76	5237.24
N+4	10474.48	5237.24	35000	0

4. La comptabilisation de l'annuité

L'annuité d'amortissement est une charge non décaissable (classe 68) et un amoindrissement de la valeur d'un actif (classe 28)

31/12/N			
6811	Dotation aux amortissements sur immobilisations	500	
2818	Amortissement matériel bureau Suivant plan d'amortissement		500

4.1. La comptabilisation de l'amortissement dérogatoire

L'annuité comptable s'enregistre normalement selon le plan d'amortissement.

L'amortissement dérogatoire est une incitation fiscale à l'investissement qui accroît les capitaux propres :

- Cet amortissement fait partie des provisions réglementées.
- Cet amortissement n'affecte pas la VNC du bien.

Exemple

1/4/N : acquisition d'un logiciel d'une valeur de 24000 € :

- Durée : 3 ans
- Amortissement fiscal sur 12 mois



Ecole de prévention
et de sécurité

LA COMPTABILITE GENERALE : Chapitre 6

Amortissement dérogatoire

Exo	Amortissement fiscal	Amortissement comptable	Amortissement dérogatoire : dotation	Amortissement dérogatoire : reprise
N	18000	6000	12000	
N+1	6000	8000		2000
N+2	0	8000		8000
N+3	0	2000		2000
Total	24000	24000	12000	12000

Comptabilisation de l'amortissement dérogatoire

	31/12/N		
6811	Dotation amortissement Amortissement	6000	
2805	logiciel		6000
	31/12/N		
6872	Dotation aux provisions réglementées (immobilisations)	12000	
145	Amortissement dérogatoire		12000

Comptabilisation de l'amortissement dérogatoire

	31/12/N+1		
6811	Dotation amortissement Amortissement	8000	
2805	logiciel		8000
	31/12/N+1		
145	Amortissement dérogatoire Reprise sur	2000	
7872	provisions réglementées (immobilisations)		2000